

Formation Généalogie

1^{er} partie - Les bases de recherche en généalogie

Gérard Monteil

Mars 2010

Agenda

- Objectifs de cette session
- Les dates importantes qui concernent la généalogie
- Les périodes de recherche
- Les sources de recherche
- Implexe et numérotation SOSA
- L'évolution des noms de famille
- Les différents calendriers
- Le degré de parenté
- Les fichiers de généalogie (Gedcom, liste éclair)
- Les programmes et outils de généalogie
- Les recherches dans la période contemporaine 1900 à aujourd'hui
- Quelques conseils pour capturer et classer vos données

Objectifs

1. Donner un maximum d'informations sur la généalogie, ses termes, sa méthode, les programmes, Internet, de façon à pouvoir participer aux permanences et réunions de l'AGAM, sans avoir l'impression d'être dans un autre monde.
2. La généalogie, ne consiste pas simplement à rentrer des noms dans un programme de généalogie , mais de comprendre au travers de vos recherches, l'histoire de votre famille, ses sources et son mode de vie, sa migration au travers de l'Europe.

Les grandes dates pour la généalogie (1)

Pour des nécessités d'ordre religieux, dès le Moyen Age, le clergé organise l'état civil sous sa forme moderne. Il peut ainsi contrôler les naissances illégitimes et connaître les liens de parenté pour les mariages.

1354-1357 - La France possède l'un des états civils les plus riches du monde. Le plus vieux registre conservé est celui de Givry en Saône-et-Loire..

1539 - Ordonnance de Villers-Cotterets: Institution des registres de baptêmes avec indication du nom du père

1539 à 1667- Il manque de nombreux registres et les actes sont très laconiques et moins nombreux.

Février 1556 – Henri II fait publier un Edit sur les déclarations de grossesse.

1559 - Le synode national protestant prescrit aux pasteurs la tenue de registres de mariages et de baptêmes avec obligation, à partir de 1664, de déposer un double au greffe de la juridiction royale la plus proche.

1563 - Concile de Trente: Mention des noms des parrains et marraines

1564 – Avant 1564 l'année commençait le 1er mars, C'est pourquoi septembre s'écrit 9bre (9eme mois). Mais le Roi Charles 9 décide de modifier le calendrier, l'année commencerait désormais le premier janvier 1565.

Les grandes dates pour la généalogie (2)

1579 - Ordonnance de Blois: Création des registres de mariage, décès et publication des bans. L'ordonnance royale de Blois impose la tenue d'un double registre d'état civil. Le second exemplaire est déposé au greffe. Les mariages doivent être précédés d'une publication et être célébrés en présence de quatre témoins à raison de deux par futurs époux.

1582 - Le Calendrier Grégorien remplace le Calendrier Julien: le 9 décembre est suivi du 20 décembre

1598 (30 avril) – Edit de Nantes par Henri IV - L'Édit de Nantes demeure, dans la mémoire collective, le symbole de l'instauration d'une tolérance entre des confessions autrefois rivales et désormais prêtes à accepter la religion de l'adversaire.

1667 - Ordonnance de St-Germain-en-Laye (Code Louis) dite "Code Louis", prescrit la tenue d'un registre unique pour les baptêmes, les mariages et les sépultures. Celui-ci doit être rédigé en deux exemplaires. La signature des témoins doit figurée en bas de l'acte ou, à défaut, la mention de leur incapacité à le faire. Le prêtre a l'obligation d'indiquer la relation de parenté entre les conjoints et leurs témoins, l'âge, la qualité et le domicile des époux. C'est vraiment le début des registres complets.

Les grandes dates pour la généalogie (3)

1685 - Révocation de l'Édit de Nantes interdit aux protestants l'exercice public de leur culte. Les pasteurs ne doivent plus tenir de registres d'état civil. Certains, au péril de leur vie, continuent d'enregistrer les actes dans des cahiers appelés "registres du désert".

1787 - Édit de tolérance: Rétablissement des registres protestants. Louis XVI permet aux protestants d'exercer des métiers, de commercer, de pratiquer les arts et de déclarer les naissances, les mariages et les décès qui ont lieu dans leur famille. Mais la liberté de culte n'est pas reconnue.

1792 - 20/25 septembre: Création de l'État civil moderne. La tenue des registres est enlevée aux prêtres et remise aux Municipalités. Création des tables annuelles et décennales. Mention des profession, âge et domicile des défunts sur les actes de décès.

Les grandes dates pour la généalogie (4)

1793 - 24 novembre: Entrée en vigueur du Calendrier Républicain

1798 - du 22 septembre 1798 au 26 juillet 1800 (1er vendémiaire an 7 au 7 thermidor an 8): mariages au chef lieu de canton

1800 - Indication du lieu de naissance et de la filiation du défunt sur les actes de décès

1806 - Retour au Calendrier Grégorien

1816 - Suppression du divorce

1876 - Création du Livret de famille

1884 - Rétablissement du divorce

1886 - Mention des divorces en marge des actes de mariage et de naissance

1897 - Mention des mariages et légitimations en marge des actes de naissance

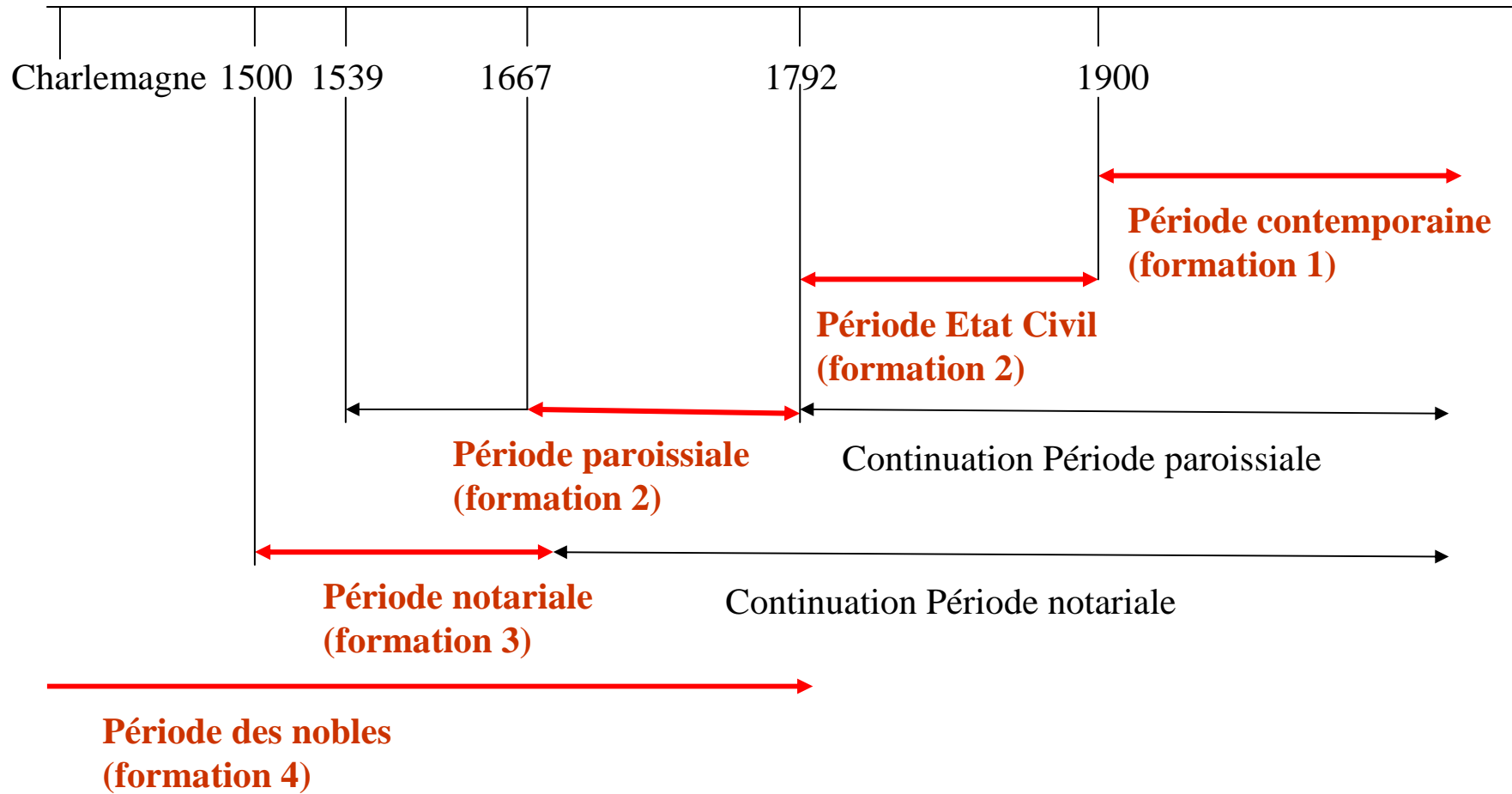
1923 - Mention des dates et lieux de naissance des parents sur les actes de naissance des enfants

1927 - Suppression des registres de publication de mariage

1945 - Mention du décès en marge de l'acte de naissance

1955 - Mention de l'adoption en marge des actes de naissance

Les périodes de recherche



Les périodes de recherche (1)

- 1. La période contemporaine 1900 à nos jours:** Les registres ne sont pas accessibles au public (règle des 100 ans), car les personnes peuvent encore être en vie. C'est une période riche pour la généalogie par les nombreux documents familiaux et photos que l'on peut trouver
- 2. La période état-civil 1792 à 1900:** C'est la période la plus facile pour les recherches, à cause des tables décennales et d'un format standard pour les actes.
- 3. La période paroissiale de 1539 (Ordonnance de Villers-Cotteret) à nos jours:** On trouve trois époques:
 - 1539 à 1667 : Seuls les registres paroissiaux existent comme état-civil. Difficile, pas de tables décennales (ou l'exception), des prêtres parfois presque illettrés, une orthographe phonétique car les gens de cette époque ne savent pas écrire leur nom, des informations incomplètes, des oublis (les bouts de papiers disparaissent), les erreurs du curé et une écriture parfois illisible.
 - 1667 à 1792 : Des registres paroissiaux plus complets, qui permettent des recherches de généalogie.
 - 1792 à nos jours : Les registres paroissiaux existent toujours, mais pas pour toute la population.

Les périodes de recherche (2)

La période notariale du Moyen-âge à 1700: Les actes notariaux sont essentiels pour faire sa généalogie dans cette période. Ils apportent ou confirment la filiation des familles et reflètent fidèlement l'histoire sociale de celle-ci. Ils permettent de compléter des actes paroissiaux incomplets et de remonter les périodes où les actes paroissiaux n'existaient pas. Le problème est la lecture de ces actes, une formation est nécessaire.

5. **La période noble du Moyen-Age à 1792:** On se raccroche à une famille noble dans la période 1550 à 1650 de deux façons principales :

- Le droit d'aînesse fait que seul l'aîné de la famille reste noble, en remontant une branche roturière on trouvera une branche noble.
- Les enfants illégitimes des nobles (nombreux dans cette période). Le baptême indique « père inconnu », mais souvent un acte notarial viendra indiquer cette filiation. Henry COURRIN notaire en 1672 à Mouans, se marie en 1682 avec une certaine Anne fille de Julie COURT (mère célibataire). Lors du mariage organisé par le seigneur du lieu Alexandre DE GRASSE elle se maria sous le nom de Anne DE GRASSE, le couple eut 11 enfants.
- Tout le monde remonte à Charlemagne.

Les Sources de recherche (1)

1. **Les dépôts d'archives** : Ce sont eux qui contiennent l'essentiel de vos sources de recherche. Aux ADs les archives sont classées en séries.
2. **Les bibliothèques** : Les bibliothèques publiques peuvent être d'un grand intérêt. On y trouve les livres écrits sur des familles, l'histoire du village, les dictionnaires historiques et bibliographiques et les multiples dictionnaires de la noblesse.
3. **Les Archives notariales**: Elles sont une source essentielle pour l'établissement d'une bonne généalogie, elles apportent ou confirment une filiation. Elles sont malheureusement souvent difficiles à exploiter, car chaque étude de notaire représente des milliers d'actes. Les archives des notaires consistent en:
 - La minute qui est le brouillon de l'acte, conservé chez le notaire dans le minutier
 - La Grosse désigne la copie authentique de l'acte
 - Le répertoire est un résumé chronologique des minutes par ordre alphabétique.

Les Sources de recherche (2)

4. **Les Insinuations** (aux ADs): Formalité administrative introduite par l'ordonnance de Villers-Cotteret en 1539. On distingue l'insinuation judiciaire, les actes sont enregistrés en entier et l'insinuation fiscale, seul un extrait est enregistré. On trouve des tables par nature d'acte (donation, CM, partage, succession, inventaire après décès, testament). A partir de 1703 l'insinuation fut étendue à d'autres actes, le « contrôle des actes » fut mis en place à la fin du XVIII siècle, puis après la révolution insinuation et contrôle firent place à l'enregistrement.
5. **Les Archives ecclésiastiques** : Les registres paroissiaux avant 1792 sont répartis aujourd'hui entre le diocèse et les ADs, mais l'église possède bien d'autres archives. Au niveau du diocèse on peut trouver des vieux registres d'insinuation, d'ordination, un registre des âmes, de nomination du clergé, toute la correspondance de l'évêché. Après la révolution les curés continuèrent d'enregistrer baptêmes, mariages et sépultures en deux exemplaires, ceci est d'un grand intérêt lorsque les registres des mairies ont disparus du fait de guerre, ainsi que pour les parrains et marraines.
6. **Les Archives Militaires** : Elles sont par type d'arme, Armée de terre, Armée de Mer, Armée de l'air (rattachée à sa création pendant la guerre de 14-18, à l'armée de terre) et le service de santé militaire. Beaucoup d'informations la personne, la solde, l'avancement, des renseignements d'état civil.

Les Sources de recherche (3)

7. Documents domaniaux et fiscaux (aux ADs) : Nombreux, en vieux Français, voire en Latin. Pour le généalogiste ils apportent deux types d'informations, sur l'état civil souvent fragmentaire comme « un tel fils de .. » ou « un tel époux d'une telle .. », l'autre plus intéressant sur la connaissance des biens possédés, les redevance financière, la situation sociale. Il faut rappeler qu'en régime féodal, les possesseurs d'un fief devaient à leur suzerain « foi et hommage » dans un « aveu » reconnaissant les biens qu'ils détenaient de lui et un dénombrement recensant avec précision toutes les parties du fief. Plusieurs types documents:

- Les Chartiers, recueil de chartes (règles)
- Les Cartulaires, registres contenant in extenso les actes fixant l'histoire et les titres de propriété d'une seigneurie
- Les Terriers, contiennent le dénombrement des droits seigneuriaux, à renouveler tous les 20 à 30 ans.
- Les Tailles, sont les impôts direct levés par les seigneurs, constituent de véritables recensements. Louis XIV créa la capitation.
- Les Cadastres, créés en 1791 puis réalisés par l'Empire sous la forme de « plans cadastraux » pour réaliser l'égalité de tous devant l'impôt foncier.

Les Sources de recherche (4)

- 8. Listes nominatives et électorales :** Dès le Moyen-âge furent établies des listes de personnes présentant telle ou telle caractéristiques, vivant dans telle paroisse. Un premier recensement eut lieu à la révolution, mais ce n'est qu'à partir de 1836 que ce trouve le véritable recensement nominatif, donnant de nombreux renseignements tant sur l'état civil que sur la profession, ... On trouve à Nice les recensements de la population de 1817 à 1822 de l'époque Sarde et un premier recensement en 1734 de Nice.

- 9. Le fichier des Mormons :** Base de données d'une taille considérable (plus de 100 millions de noms), pas facile à consulter (voir sur le SiteWeb de l'AGAM la section « Les batch number de l'IGI »). L'année 2008 est l'évolution de la base des Mormons vers Internet

Les Sources de recherche (5)

- 10. Les congrégations**, les communautés familiales, les confréries : toutes possèdent des archives qui peuvent apporter des renseignements généalogiques. Les congrégations sont des associations pieuses de laïcs dans des paroisses florissantes. Les communautés à caractère laïc regroupent en milieu agricole des familles désirant avoir un caractère plus communautaire. Les confréries complètent des sociétés du Moyen-Age, à la façon des corporations de métiers.
- 11. Les factums** : Ce sont de mémoires rédigés par les avocats dans des affaires complexes qui souvent concernent les droits de familles, de successions. Contiennent des indications précieuses sur la parenté et même parfois des tableaux généalogiques. On les trouve dans des bibliothèques, des archives privées, ou aux archives nationales.
- 12. Bien d'autres sources** : Les archives de la marine marchande, les archives de l'assistance publique, les registres des hôpitaux, les registres de police et de prison, les cimetières.

Implexe et numérotation SOSA

La généalogie ascendante est formée de tous les personnages dont chacun de nous est l'héritier direct. Le nombre d'ascendants est 2 puissance n-1. Donc à la 7eme génération on trouve 64 aïeux (vers 1820), à la 24eme génération 8.388.608 aïeux (vers 1310), ainsi de suite. On voit que chaque individu arriverait à avoir à une époque pas tellement éloignée, plus d'ancêtres que n'en comptait le pays à cette époque.

La réponse à cette anomalie est l'**implexe généalogique**. De nombreux mariages entre cousins fait que nous avons plusieurs fois le même ancêtre, et des millions de personnes ont au moins un ou plusieurs ancêtres communs. **Nous sommes tous cousins.**

Pour faciliter le repérage de ses ancêtres, a été adopté une numérotation qui permet de situer exactement l'un d'eux. La numérotation de **Sosa-Stradonitz**.

Le numéro 1 est affecté à la personne de la 1^{er} génération dont on établie l'ascendance.

- Un père porte toujours un numéro égal au double de celui de son fils, donc toujours pair. La **lignée agnatique** devient 2-4-8-16-32-64-128-....
- Une mère porte toujours un numéro égal à celui de son mari plus un, donc impair. La **lignée cognatique** est 3-7-15-31-63-127-.....

Exemple –Ascendants par Heredis avec présentation en éventail pour cibler les recherches.

Evolution des noms de famille

Jusqu'au 12eme siècle, les gens ne portaient qu'un nom que nous appellerions aujourd'hui prénom, associé à un surnom (sobriquet), par exemple Jean Boucher. Ce sobriquet rappelait le caractère, les défauts (Le Grand, Le Roux, ...) ou l'origine géographique (Dupont, Duchemin, La Riviere, ...), ou les métiers (Boucher, Le Boulanger). Le développement de la démographie, engendra peu à peu la nécessité de distinguer les individus portant le même nom (prénom).

En 1539 l'ordonnance de Villers-Cotteret qui créa l'état-civil, rendit obligatoire ce surnom qui devint le patronyme. L'orthographe mis longtemps à se stabiliser. On peut trouver : AINESY = AINEZI = AINESI = AYNESI = AYNES, ou alors METZ = MAISSE = MES = MESS = METS

Au 15eme et 16eme siècle la féminisation des noms était une pratique courante par les curés, on trouve DE LA TOUR (TOURASSE, TOURESSE), BONHOMME (BONHOMESSE, BONNEFEMME), MAURE (MAURESSE, MAURONNE),

Un second surnom prend peu à peu la place du premier surnom : BALISTE dit BARESTE devient BARESTE, ou alors NICOLAS dit THOMASIN devient NICOLAS-THOMASIN puis THOMASIN.

Cela va compliquer la tâche du généalogiste ([voir article sur la tenue des registres dans le journal de l'AGAM et les termes courants de généalogie](#))

Les différents calendriers (1)

- 1. Le Calendrier Romain** : A l'origine l'année Romaine établie par Romulus comptait 10 mois (de 30 et 31 jours) et commençait le premier mars. De ce fait les 7eme, 8eme, 9eme et 10eme mois s'appelèrent septembre, octobre, novembre et décembre. Les registres paroissiaux jusqu'au 18ème siècle conservent encore cette numérotation 7bre pour septembre, 8bre pour octobre, 9bre pour novembre et 10bre pour décembre, importante source d'erreurs pour les débutants. Mais ceci faisait une année de 304 jours et on ajoutait à la fin de l'année les jours nécessaires pour terminer.
- 2. Le Calendrier Julien** : Afin de mettre un terme à ce calendrier incertain Jules César nomma un astronome (Sosigènes d'Alexandrie) pour reformer le calendrier. C'est ainsi que naquit le calendrier JULIEN. Tout d'abord en l'année 708 de Rome (46 ans avant JC), pour rattraper le retard il résultat une année de 455 jours. L'année qui commence le 1^{er} janvier serait de 365 jours et de 12 mois, mais il restait un excédant de 6 h par ans donc un jour tous les 4 ans (1 jour de plus en février). Le début de l'année variait selon les régions.
- 3. Les caprices de la royauté**: Le début de l'année revint sous Charlemagne au 1^{er} mars. Le roi Charles IX rendit obligatoire dans tout le royaume le début de l'année au 1^{er} janvier 1564.

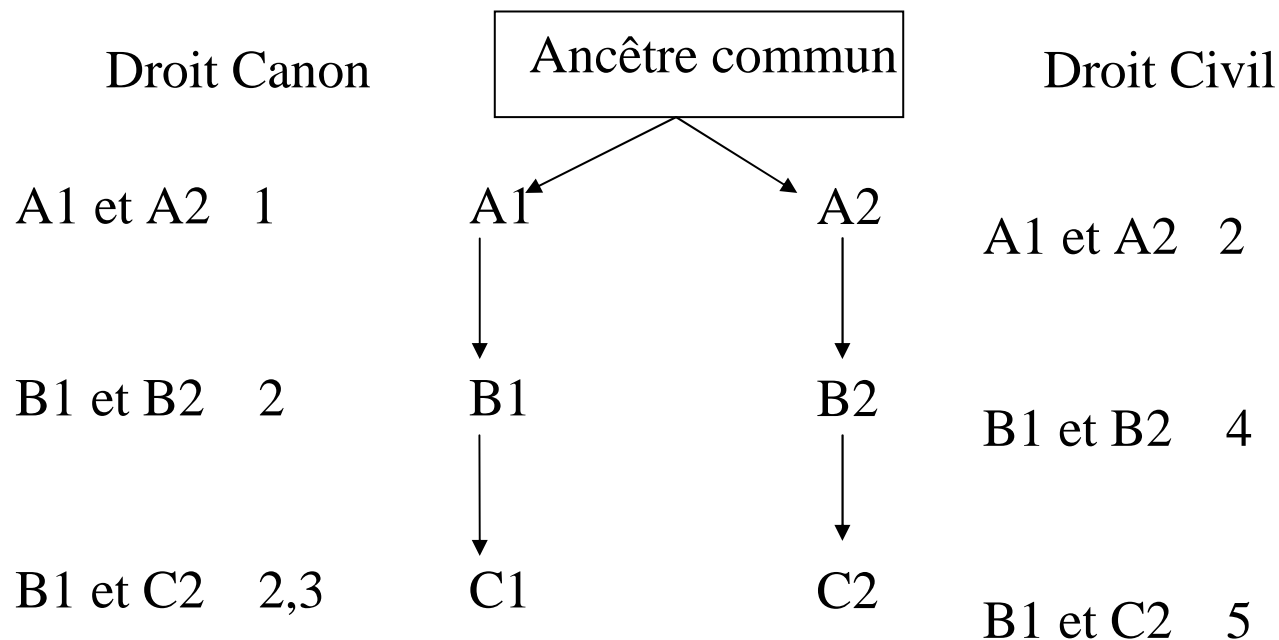
Les différents calendriers (2)

- 4. Le calendrier Grégorien :** Malheureusement le calendrier Julien n'avait pas la précision de notre système solaire, il faisait durer l'année 11 minutes et 14 secondes de plus que l'année solaire (1 jour tous les 128 ans). Le pape Grégoire XIII institua le 24 février 1582 un nouveau calendrier. Pour retrouver la date de Pâques il fait supprimer 10 jours, donc jeudi 4 octobre serait suivi du vendredi 15 octobre pour que le 21 mars soit le printemps. Il suit le cycle des saisons (année tropique) qui est de 365 jours, 5 heures, 48 minutes, 46s, il faut donc garder le principe des années bissextiles, sauf pour les années 1700, 1800, 1900, 2000.
- 5. Le calendrier Républicain :** Il remplace le calendrier Grégorien le 24 novembre 1793 fixant le début de l'année au 22 septembre et de façon rétroactive au 22 septembre 1792 (premier jour de l'année républicaine). L'année fut partagée en 12 mois de 30 jours auxquels s'ajoutent des jours complémentaires. Le calendrier Républicain fut officiellement remplacé par le calendrier Grégorien le 1^{er} janvier 1806.
- 6. Les programmes de transformation:** On trouve **CALREP** (gratuit sur le Web) Les principaux programmes de généalogie fournissent un outil équivalent.
(Exemple de ces programmes avec Heredis)

Degré de parenté et termes de famille

En droit canon, seul employé jadis, la parenté s'exprime par deux chiffres, un seul si les deux nombres sont identiques. Ils indiquent le nombre de générations qui séparent chaque individu de l'ancêtre commun des deux personnes. (**Exemple - Saint Vallier page 243, registre 1687-1729**)

En droit civil, c'est le nombre de générations qui séparent les deux personnes en passant par l'ancêtre commun, c'est en fait la somme des deux nombres du droit canon.



Les fichiers de Généalogie

- 1. GEDCOM** : GENEalogical Data COMmunications est une norme élaborée par l'Eglise des Mormons qui permet l'échange de données généalogiques entre les différents programmes de généalogie. La dernière version date de 1995, donc les additions récentes (après 1995) des programmes de généalogie ne sont pas prises en compte dans le GEDCOM. (Exemple – génération GEDCOM par Heredis)
- 2. Liste éclair** : Générée automatiquement par les programmes de généalogie (Heredis, Geneatique), donne une vision simplifiée de vos données de généalogie. Ce fichier peut s'échanger entre généalogistes pour trouver de possibles cousins. Le format est :
 - Une entrée par Patronyme avec les champs suivants : Patronyme, Département, Lieux, Nombre de personnes par type d'acte (N,B,U/M,D), date début, date fin
 - Exemple - génération liste éclair par Heredis
- 3.** Ceci laisse entrevoir la profusion des patronymes dans votre généalogie si vous respectez l'orthographe des registres. Ceci va compliquer l'utilisation de ces fichiers, tant pour l'échange entre personnes que sur Internet. (Exemple - Mariages Briançonnais)

GEDCOM

Un fichier Gedcom: La **totalité de votre généalogie**, présentée de façon à être comprise par **n'importe quel logiciel** de généalogie.

Norme GEDCOM

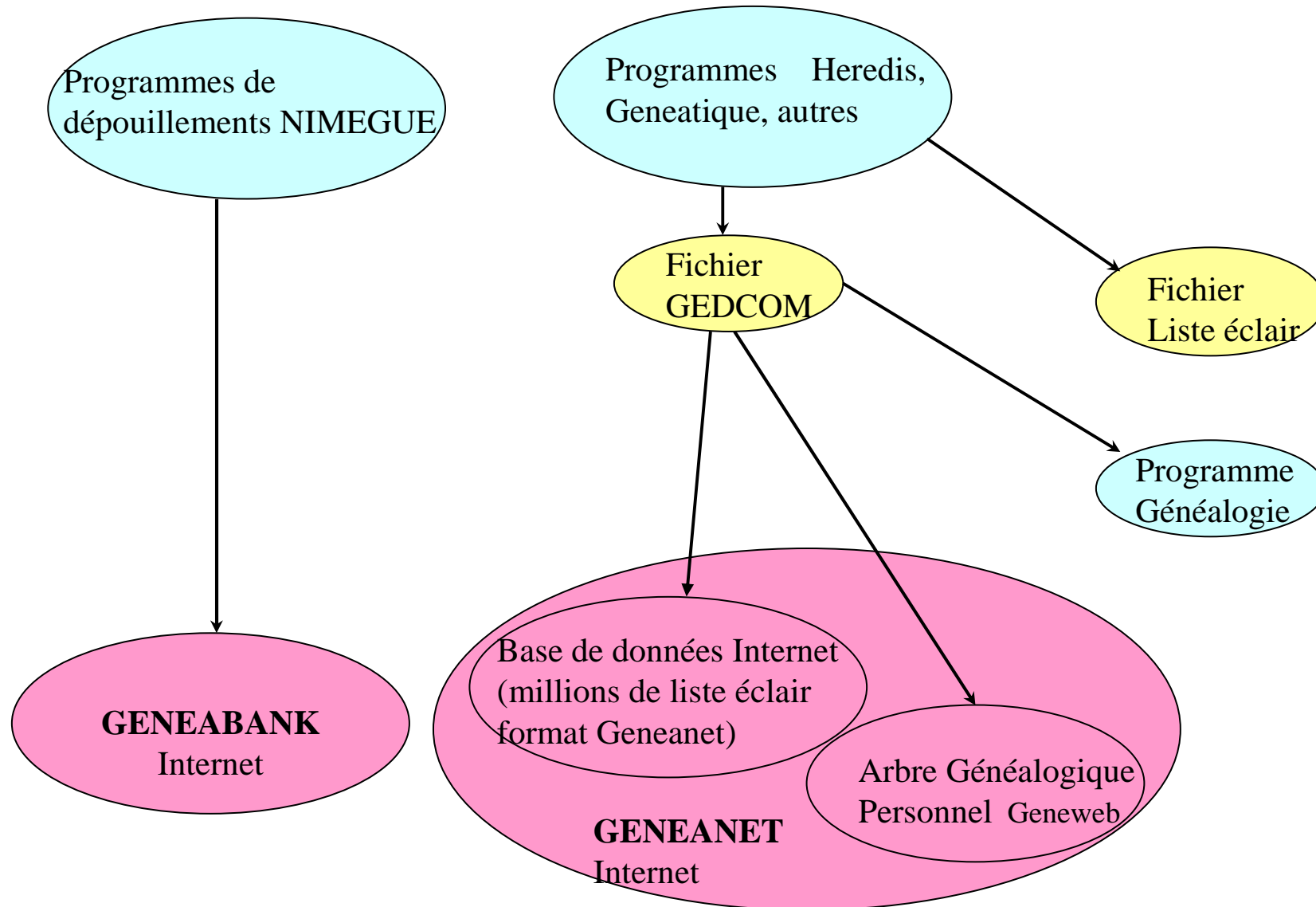
Un fichier GEDCOM rédigé en texte contient des enregistrements concernant, chaque personne d'un arbre généalogique, chaque famille, chaque événement, tous ces enregistrements étant liés entre eux selon certaines conventions.

La spécification GEDCOM, a été développée par l'Église de Jésus-Christ des Saints des Derniers Jours (les Mormons), initialement dans un but strictement religieux lié aux croyances de cette Église. Puis est venue la collaboration avec les différents éditeurs de logiciels, américains ou autres, qui a conduit à l'ajout de paramètres non réservés aux fins religieuses de l'Église.

Il existe une évolution [GEDCOM XML 6.0](#), censée permettre une plus grande souplesse dans l'échange des données (la norme actuelle ne prévoit pas la saisie de témoins d'un événement autrement que dans un champ NOTE). À l'heure actuelle, toutefois, aucun programme de généalogie « grand public » n'a intégré la compatibilité avec la version 6.0

Conclusion: Aujourd'hui le GEDCOM ne contient pas toutes les informations de votre programme de généalogie (Medias, sources, ...)

Les Programmes et Outils de généalogie



Autres Programmes

Plusieurs programmes peuvent compléter et aider l'analyse de votre généalogie

La France à La Loupe – Permet de situer les communes et les hameaux ou lieux-dits autour de ces communes. Programme payant

Oxy-Gen – Analyse votre généalogie, donne des informations complémentaires et permet de la mettre sur un site web. Simple d'utilisation et gratuit, permet d'envoyer une généalogie familiale à des parents qui n'ont pas de programme de généalogie.

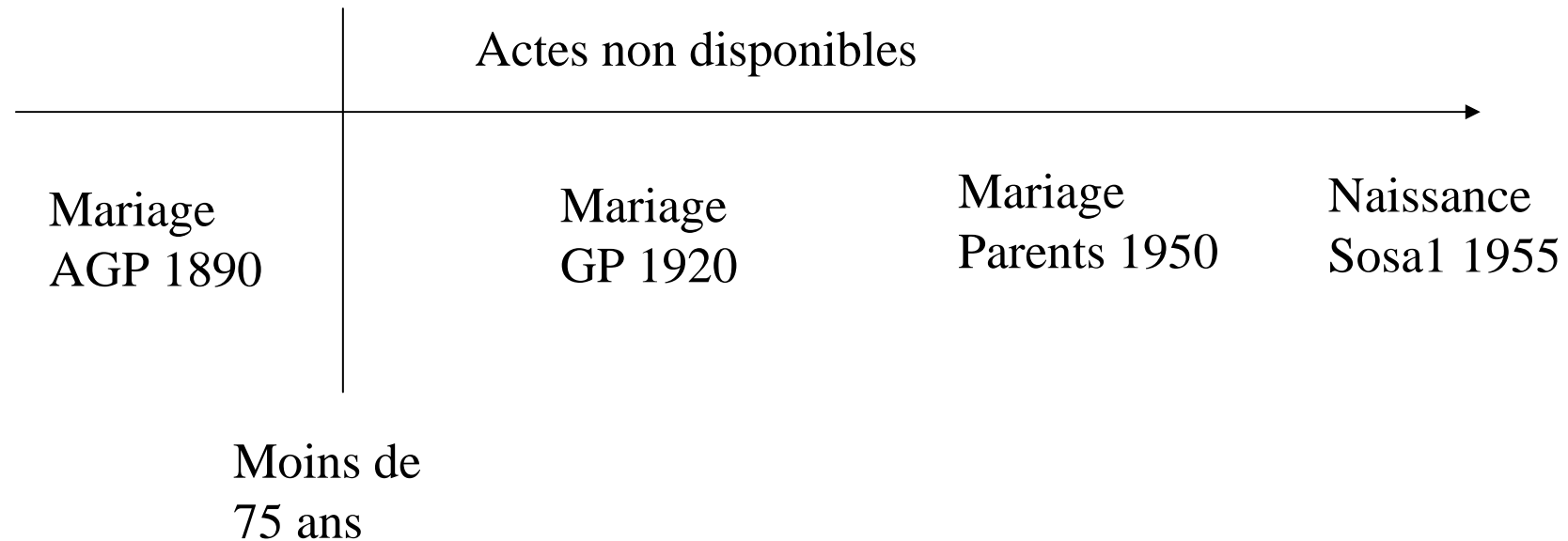
Geneweb – Plus complexe à installer et utiliser, gratuit. C'est le programme utilisé par Geneanet.

Filiatus – Programme payant, permet de réaliser une biographie familiale ou d'un village à partir d'un GEDCOM. Une fonction équivalente est donnée par Heredis 11, basée sur Filiatus.

La méthode de travail

Trois étapes qui peuvent se faire simultanément:

- La recherche des informations
- La recherche de photos, actes et autres documents
- La capture de ces données dans un programme de généalogie



Les recherches dans la période contemporaine (1900 à aujourd'hui) -1

Les registres d'état civil et les minutes notariales de moins de 75 ans ne sont pas communicables au public, sauf avec la justification de sa parenté directe (non collatérale). Il faut donc utiliser d'autres moyens, mais c'est une période d'étude que beaucoup trop de généalogistes négligent et ils le regrettent plus tard.

Les sources orales : On doit en premier se tourner vers les membres de sa famille vivants ou les vieux amis pendant qu'il en est encore temps. Faire un véritable interrogatoire de vos ancêtres et de toutes les personnes ayant eu quelques rapports avec eux, les dates et lieux des grands événements de leur vie, leur profession, leur habitudes, la cause de leur décès, récits et conflits de famille, etc Cette tradition orale est une pièce essentielle de l'histoire des familles. Méfiez-vous des légendes de famille, souvent enjolivées et déformées par les générations

Les sources écrites : Fouillez dans les fonds de tiroir. Rassemblez et triezy tous les documents familiaux, papiers personnels qui peuvent vous aider dans votre enquête généalogique. Ceux-ci sont multiples et de natures diverses : lettres, journaux intimes, livres de messe, livrets de famille, vieilles cartes d'identité, carnets de santé, faire-part, vieux menus, diplômes, bulletins scolaires, cahiers d'écolier, certificats de travail, livrets militaires, livres de comptes, factures... Étudiez attentivement chaque document pour en tirer le maximum d'éléments..

Les recherches dans la période contemporaine (1900 à aujourd'hui) -2

Les photos : Les photographies et les cartes postales sont une source privilégiée d'information. Elles donnent un visage à un nom et nous permettent ainsi de connaître la physionomie de nos ancêtres. Elles replacent également le personnage dans son contexte social et le cadre de son existence quotidienne.

La visite sur le terrain : Avant d'aborder la recherche des pièces d'état-civil, il peut être utile de mener une enquête de terrain sur les lieux où ont vécu vos parents et grands-parents. Si vous connaissez leur quartier ou leur maison d'habitation, une visite sur place s'impose : notez toutes les inscriptions que l'on trouve parfois sur le linteau de la porte principale (nom ou initiales du propriétaire, date de construction), sur celui de la cheminée, sur les poutres maîtresses, sur les ferronneries ou sur les menuiseries. Si vos ancêtres étaient commerçants, il est possible que l'enseigne ou la raison sociale de leur magasin soient encore inscrites sur la façade.

Conclusion : Au terme de toutes ces premières démarches vous êtes maintenant prêt à capturer toutes ses informations dans votre programme de généalogie

La capture des données de généalogie

Quelques indications basées sur l'expérience:

- Les variations du patronyme
- La féminisation des patronymes
- La référence de l'information
- Les hypothèses de travail
- Le contenu de l'acte
- Les médias

La capture des données de généalogie (1)

C'est une grande question, ou l'on trouve autant de réponses que de généalogistes. Voici quelques points de réflexion, pour vous faire votre opinion personnelle.

Les variations de patronymes – Eviter la profusion de patronymes, ne pas prendre pour « argent comptant » toutes les variations du patronyme dues à l'âge du curé ou à l'usage intensif du « vin de messe ». Pour une même famille essayer de choisir un patronyme qui correspond à la période actuelle et un à la période ancienne, sans mettre toutes les évolutions successives. Ceci rendra vos recherches sur Geneanet ou vos échanges beaucoup plus productif. Toujours indiquer dans les « Notes » l'écriture exacte de l'acte. Voici quelques exemples d'évolutions historique de patronymes : AMIELH devient AMIEL, GRAILHE devient GRAILLE, PASCHAL devient PASCAL, SAUVAYRE devient SAUVAIRE, TORNAYRE devient TOURNAIRE. Dans la période 1600-1700 on rajoute des H et Y.

La féminisation des patronymes – Toujours en vigueur dans certain pays, elle a disparu en France. Ne pas rentrer la féminisation dans votre capture de données, mais indiquer dans les « Notes » l'écriture exacte de l'acte. Voici quelques exemples de féminisation: BONHOMME devient BONHOMESSE ou BONNEFEMME, DE LA TOUR devient TOURESSE ou TOURASSE, MAURE devient MAURESSE ou MAURASSE, ...

La capture des données de généalogie (2)

Utilisation des « Notes personnelles et familiales », car elles sont transmissibles par le GEDCOM.

La référence de l'information : essentielle, car lorsque votre généalogie dépasse quelques milliers d'individus, on ne se souvient plus d'où vient l'information et c'est le moment où l'on veut la vérifier. Si c'est un registre indiquer la référence et le numéro de page, si c'est sur une généalogie sur Internet, indiquer la référence du site, la date, et envoyer un Email à l'auteur du site pour lui indiquer un cousinage possible, si c'est sur Genenabank ou tout autre base de données indiquer la source.

Exemple sur Heredis, mariage Alfred Louis MONTEIL (1896 à Marseille) ou Jean Philippe Edmond HUGUES de RAGNAU

Les hypothèses – Il arrive qu'un acte soit incomplet (les parents de l'épouse pas indiqués), mais par l'analyse d'autres actes on arrive à établir la filiation. Dans les notes bien indiquer toute cette analyse, les actes qui ont permis cela et le degré de confiance dans le résultat. Plus tard d'autres actes vous confirmeront ou infirmeront cette hypothèse. **Exemple Heredis : note union Antoine PASTRE avec Marie LOYRION**

La capture des données de généalogie (3)

Le contenu de l'acte - Mon choix dans les notes personnelles ou familiales est de transcrire l'acte presque au complet ou un extrait important. Parfois on passe beaucoup de temps à déchiffrer un acte, la transcription complète permet de ne rien rater de l'acte et de ne pas avoir à recommencer plus tard. **Exemple Heredis: Note union Nicola SCHIANO DI TAGLIACUOLLO, note union Louis MONTEIL avec Anne MEYSONNIER**

Les médias – Photos, documents (format jpeg) sont une source d'une valeur considérable pour votre généalogie. Les insérer dans votre programme est la certitude de ne pas les perdre dans le futur (au fond d'un tiroir ou d'une malle). Il faut associer tous les documents (après numérisation) à la personne à laquelle ces documents se rapportent. Pour cela créer dans votre programme des événements particuliers: **Exemple Vincent Monteil naufrage du Georges Philippar, Jean Philippe HUGUES de RAGNAU les 30 ans de prélatrice.**

Ne pas oublier les photos anciennes des villages de vos ancêtres :**Exemple GRASSE**

Organisation des données informatiques

Il faut les regrouper de façon à pouvoir graver sur un CD/DVD toutes ces données pour les transmettre à la famille. Ne pas éparpiller vos données sur plusieurs supports vous ne les retrouverez pas. **Exemple généalogie MONTEIL.**

Dossier « généalogie XXX »

Sous-dossier « Héredis ou Geneatique ou autre »

Sous-dossier « Actes numérisés »

Sous-dossier « Documents »

Sous-dossier « Photos »

Plusieurs sous-dossiers photos, un
par famille et par village

Donner un nom aux documents:

- Pour les actes A avec la date inversée (19 juillet 1742 – A17420719) ce qui donne un classement chronologique. Plus un nom aussi précis que possible (A17420719-Acte Naissance de Jules DURAND)
- Photos – Nom et date aussi précis que possible (Grasse –Porte de La Roque 1908)

Classement des archives et documents (1)

C'est un grand sujet de débat, mais on peut considérer deux méthodes principales. Avec l'informatique ce besoin semble disparaître.

1. Le classement par SOSA (Présentation faite le 16 juin 2001 par Maurice Cochard et Hélène Lochey)

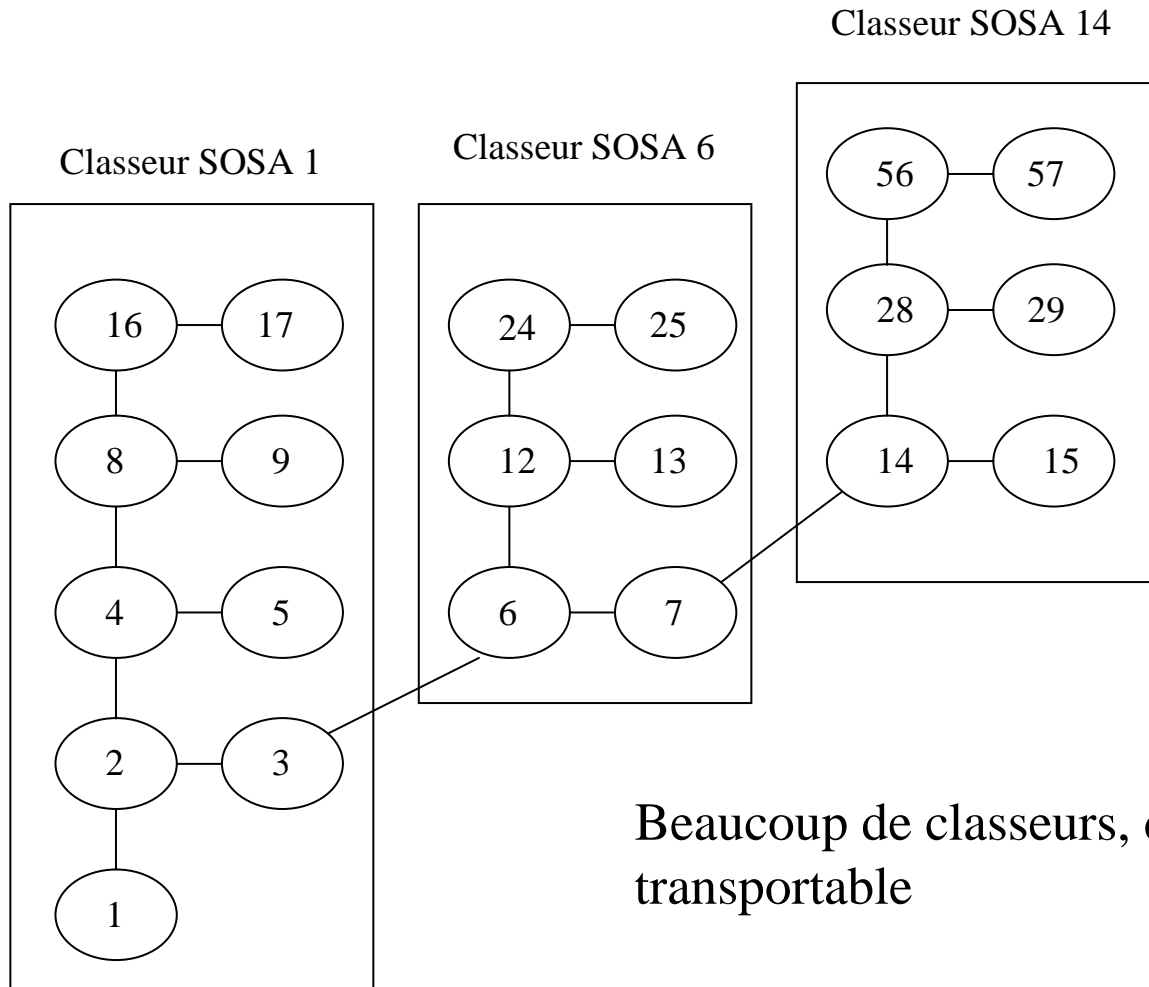
- Des classeurs à leviers, très grand format, acceptant des intercalaires grand format pour pochettes perforées. Chaque intercalaire correspond à un couple de SOSA et reçoit une fiche familiale et les deux fiches individuelles des deux SOSA concernés, puis leurs actes état civil et BMS propres et leur tableau de descendance sur 3 générations. Eventuellement la fiche indentée sur plusieurs générations.
- Un classeur plus petit servant de renseignements généraux, pour aller lors des manifestations ou réunions diverses. Ce classeur contient des arbres d'ascendance et de descendance des diverses branches, listes de mariage, liste éclair, ...etc
- Les photos et cartes postales sont dans des albums spéciaux, mais après scanning une copie se trouve dans les autres classeurs ci-dessus

Classement des archives et documents (2)

2. Le classement par famille (Ascendance patronymique ou fratrie agnatique)

- Un classeur par grande famille, chaque intercalaire correspond à un couple de SOSA et reçoit une fiche familiale et la fiche individuelle du SOSA mâle, puis les actes état civil et BMS propres et leur tableau de descendance sur 3 générations., l'intercalaire suivant aux parents du SOSA mâle.
- Un classeur par région, chaque intercalaire correspond à une commune de cette région, avec toutes les informations sur les recherches en cours sur cette commune.
- Les photos et cartes postales sont dans des albums spéciaux, mais après scanning une copie se trouve dans les autres classeurs ci-dessus

Classement des archives et documents (3)



Beaucoup de classeurs, difficilement transportable

Annexe 1 - Les abréviations en généalogie

Les mois républicains

Vendémiaire	VD	VEND
Brumaire	BR	BRUM
Frimaire	FR	FRIM
Nivôse	NI	NIVO
Pluviôse	PL	PLUV
Ventôse	VT	VENT
Germinal	GR	GERM
Floréal	FL	FLOR
Prairial	PR	PRAI
Messidor	MS	MESS
Thermidor	TR	THER
Fructidor	FT	FRUC

Dans les registres paroissiaux

7bre	Septembre
8bre	Octobre
9bre	Novembre
10bre	Décembre

Les sigles généalogiques

° ou o	Naissance	+	Décès
ö	Né et baptisé	(+)	inhumation
(°)	Naissance illégitime	obs.	Obsèques
b	Baptisé	inc.	Incinéré
°+	Mort-né	vf	Veuf
P	Père	vve	Veuve
M	Mère	ttt	Testament
p	Parrain	desc.	Descendance
m	Marraine	s.p.	Sans postérité
fs	Fils	s.a.	Sans alliance
fa	Fille	s.a.a.	Sans alliance actuelle
(x)	Fiançailles	s.a.p.r.	Sans alliance, mais avec postérité reconnue
x	Mariage	rel. cat.	Religion catholique
x2, x3	Remariages : 2e mariage...	rel. prot.	Religion protestante
Cm	Contrat de mariage	rel. ort.	Religion orthodoxe
not.	Notaire	rel. isr.	Religion israélite
-x-	union illégitime	rel. mus.	Religion musulmane
) (Divorce	c	Cité le
t	témoin	!1800	cité en 1800
N	Inconnue	av. ou <	Avant
?	Douteux	ap ou >	Après
Sg	Signature	/1750	Avant 1750
Sx	Sexe	1700/	Après 1700
Psse	Paroisse	ca	du latin circa, environ

Annexe 2 - La déclaration de Grossesse (1)

Le poids social et religieux était tel que les filles-mères subissaient le déshonneur et étaient obligées bien souvent d'aller accoucher dans un village éloigné de leur habitation. Afin de diminuer la recrudescence des infanticides et abandons d'enfants, Henri II fit publier en février 1556 un Edit tentant de remédier à cette tentation en obligeant la déclaration de grossesse pour les filles non-mariées et les veuves qui attendent un enfant. L'édit sera renouvelé en 1586 et 1708, mais aucun de ces textes désigne l'instance où la déclaration devra être faite.

Un autre but de l'édit est de permettre l'identification du père, afin que l'enfant illégitime ne soit plus à la charge de la communauté, mais à celle du géniteur. Malheureusement ce dernier jouit souvent d'une position sociale, ce qui lui permet de garder l'anonymat.

On y apprend l'identité des futures mères, des pères présumés et leur origine. Les professions y sont mentionnées, leur âge, leur résidence au moment des faits, les circonstances de la conception et même parfois la date probable de celle-ci..

Où trouver ces déclarations de grossesse: dans les Archives judiciaires, En série B des archives départementales, dans les minutes notariales, dans les registres de Justices de paix .

Exemple : Déclaration de grossesse sur le site de Grasse

Annexe 2 - La déclaration de Grossesse (2)

Les filles les plus exposées sont les servantes et domestiques. Elles succombent aux assiduités de leur maître.

« ... Le 29 novembre 1717, Marie Léon, fille de René Léon et de Marie Morin, avec eux demeurant en cette ville de Château-Gontier, paroisse de Saint Jean-Baptiste, âgée de 23 ans, nous a déclaré qu'après de longues sollicitations et empressements suivis de plusieurs violences et attouchements de monsieur Jean Léonard Bouchard, sieur de la Rainière, lors demeurant en sa maison en qualité de servante domestique, il l'aurait engagée de lui apporter à boire au matin en son lit dans son salon du château de Gizuis où il est de nouveau, ce qu'ayant fait dans le temps que le valet et l'autre servante étaient absents, il profita de l'autorité qu'il avait sur elle et de la faiblesse de son âge, il l'aurait jetée sur son lit et après plusieurs protestations et menaces, il l'aurait connue charnellement, ce qu'il fit à la fin du mois d'avril dernier et a continué depuis jusqu'au lendemain de la Fête-Dieu dernière dont elle est devenue grosse de ses œuvres.. »

Conclusion

Cette présentation se trouvera sur le site Web de l'AGAM dans la section le journal de l'AGAM (format PDF)

Lire deux articles qui seront sur le journal de l'AGAM

- **La tenue des registres** - Introduction à la tenue des registres (par le curé de Tavernes[83] en 1750)

- **Termes courant de Généalogie** - "Comprendre et interpréter les termes rencontrés dans les différents documents utilisés en généalogie"

Présenté par Hélène LOCHEY assistée de Denis COLMON le 30 janvier 2008 à la réunion mensuelle de Nice.